

L'amendement déposé par Catherine Morin-Desailly (Union Centriste) et Michel Thiollière (UMP) et qui étend le périmètre de la redevance a été adopté à l'issue d'un débat d'une heure. Il a reçu le soutien des sénateurs centristes et de gauche, précise l'AFP. Les sénateurs UMP ont en majorité voté contre.

Sont désormais concernés les terminaux permettant la réception de la télévision. Les téléphones mobiles ont été exclus du périmètre pris en compte. Une seule redevance sera payée par foyer fiscal quelque soit le nombre de terminaux possédés.

Source : La vie numérique